

Pompiers: un congrès national brûlant

BIENTÔT À BOURG Le statut des volontaires est de nouveau menacé par une directive européenne sur le temps de travail. Le sujet sera au cœur des débats lors du congrès national à Bourg, fin septembre.

Les images ont la vie dure. Dans l'inconscient collectif, le sapeur-pompier, c'est encore ce « soldat » coiffé d'un casque qui combat le feu. Pourtant, aujourd'hui, le quotidien des 41973 professionnels comme des 192582 volontaires de la sécurité civile en France est tout autre. Près de 8 interventions sur 10 sont des secours d'urgence aux personnes. Les incendies ne représentent que 6 % des missions (statistiques de 2016). « *L'image d'Epinal du soldat du feu doit se transformer pour être en accord avec cette réalité* », martèle le colonel Éric Faure, président de la fédération des sapeurs-pompiers de France. Ce dernier mise sur le Congrès national des 26, 27, 28 et 29 septembre prochains à Bourg-en-Bresse, sur le site d'Aintexpo, pour montrer cette évolution à l'opinion publique. La manifestation, co-organisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP 01), sera une grande vitrine des métiers de la sécurité civile, avec la présence de 350 exposants (équipements, prestataires de services et de formation, etc.), de très nombreuses animations et démonstrations accessibles au public. Plus de 40 000 visiteurs sont attendus sur ces quatre jours.

DIRECTIVE EUROPÉENNE

Ce 125^e Congrès, comme les précédents, sera évidemment l'occasion d'aborder les préoccupations du moment chez les sapeurs-pompiers. L'inquiétude la plus prégnante concerne le volontariat. La Cour de Justice de l'Union européenne (UE) a rendu un arrêt le 21 février 2018, reconnaissant la



Le statut de volontaire de nouveau menacé par une directive européenne, tendant à les assimiler aux professionnels.

qualité de travailleur aux sapeurs-pompiers volontaires belges. Une décision qui pourrait faire jurisprudence, et provoque un peu la panique dans les casernes fonctionnant uniquement avec ces bénévoles. La même juridiction européenne a rappelé que les États membres de l'UE ne peuvent pas déroger aux obligations sur le « temps de travail » et la « période de repos ». Si l'astreinte d'un volontaire devait être assimilée à un travail, il devrait bénéficier alors d'un temps de repos de 11 heures après 24 heures d'activité! « *Cela signifierait que dans une semaine, un pompier volontaire ne pourrait pas travailler plus de 8 heures*

pour sa caserne », s'alarme Éric Faure. La communauté des pompiers, mais aussi les élus locaux, attendent une réponse claire de l'État français sur ce point, protégeant le volontariat, clef de voûte de la sécurité civile en France. Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, viendra à Bourg le 29 septembre pour la clôture du Congrès. Le Président de la République, Emmanuel Macron, pourrait aussi se déplacer. « *Il y a beaucoup d'attente chez les pompiers, déclare Damien Abad, car le Président a fait beaucoup de promesses...* » Le député de l'Ain déclare, par ailleurs, vouloir relancer son amendement sur la

gratuité d'utilisation des autoroutes pour les secours civils.

De même, les responsables, politiques ou professionnels, des SDIS un peu partout en France, espèrent une clarification de l'État sur l'organisation des secours d'urgence aux personnes. « Nous attendons une affirmation forte que les sapeurs pompiers sont les acteurs majeurs de cette mission », déclare le président de la fédération. Au centre de cette problématique: les appels au 15 (SAMU) ou au 18 (Pompiers). Dans l'Ain, une plateforme commune réceptionne les appels pour les ventiler ensuite. Le modèle à suivre, selon Éric Faure, qui admet que « *les relations sont difficiles avec le ministère de la Santé* », sur ce sujet.

Hasard du calendrier, comme en 2003, cette année 2018 le Congrès National intervient après un été caniculaire. Il faut souhaiter que les annonces des autorités ne provoquent pas un coup de chaud supplémentaire aux congressistes.

Philippe Cornaton

Le savoir-faire aindinois exposé

Cinquante entreprises de l'Ain seront réunies dans un village de 350 m², organisé par la Chambre de commerce et d'industrie. Elles montreront environ 80 savoir-faire utiles aux pompiers, qu'il s'agisse d'équipements pour les interventions (casques Gallet, gants Rostaing), de véhicules (Brevet, Gallin), etc. La CCI réalisera une étude d'impact sur les retombées économiques du Congrès. Les organisateurs évoquent 20 000 nuitées en hébergement, 10 000 repas quotidiens...